



INSTITUT DES SPORTS DE COMBAT POLYVALENTS

(Fondé le 03 avril 2006 – Déclaration du 11 avril 2006)

Affilié à la Fédération Française de Lutte (FFL)

☒ : <http://www.iscp.fr>



CATEGORIE	DISCIPLINE	JOURS HORAIRES	TENUE	TARIFS
ADOLESCENTS ADULTES	BORBA, BOEVOE SAMBO	JEUDI 18H30-19H30 Libre sur demande	KURTKA BLEU OU ROUGE	Débutants : 115 € réduction Laignevillois : -10 €
	SYSTEMA RUKOPASNĪ BOĪ DEFENSE PERSONNELLE	JEUDI 19H30-21H30 Intermédiaires/Avancés		Actifs : 145 € Scolaires : 115 €
	BATON LONG, COUTEAU	SAMEDI 14H30-16H30 Débutants/Intermédiaires		réduction Laignevillois : -10 € ou ancienneté 1 an : -10 € et 2 ans : -20 €
INSTRUCTEURS	Jean-Marc LIGER, Maître National, Formateur Fédéral Oleg BOULANOV, Maître de Sport, Directeur Technique			

LIEU DE PRATIQUE : Gymnase, Place Henri Barbusse, 60290 LAIGNEVILLE

L'inscription comprend : La cotisation, la licence-assurance.



PARTIE A COMPLETER ET A REMETTRE A L'ISCP. DEMANDE D ADHESION 2019-2020

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN TANT QUE :

Scolaire Etudiant Actif Honoraire

NOM :

PRENOM :

Sexe : F - M

Nationalité :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Tél professionnel :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél personnel :

Tél Portable :

E-mail :@.....



POUR LES MINEURS : Mention manuscrite * du représentant légal autorisant la pratique des Sports de Combats.

Nom du Père :

Tél : Profession :

Nom de la Mère :

Tél : Profession :

Certificat Médical autorisant la pratique des Sports de Combat

Règlement en : Espèces

Chèque Bancaire (possibilité paiement 3 chèques)

Date :

Signature :

Je déclare adhérer à l'Institut des Sports de Combats Polyvalents et demande à être sur la liste de ses membres et m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur du Club.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE :

La couverture des accidents sportifs est la suivante (en France) :

Ⓢ Il faut être affilié à la sécurité sociale.

Ⓢ Eventuellement avoir souscrit à une mutuelle si elle prévoit ce type de prise en charge.

Ⓢ Une assurance est directement engagée auprès de la MDS (licence FFL)

après votre inscription (mais vous pouvez souscrire volontairement à une assurance complémentaire).

N.B : Les étudiants ressortissant de pays n'ayant pas signé avec la France un accord de réciprocité ou une convention spéciale avec la sécurité sociale doivent souscrire une garantie accident. (vous trouverez cette assurance personnelle auprès de la caisse primaire d'assurance maladie ou d'autres organismes)

Institut des Sports de Combat Polyvalents (ISCP)

☒ : 167 rue Pasteur 60290 LAIGNEVILLE - ☒ : contact@iscp.fr